

- Le conseil économique, social et environnemental - (20pts)

... Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est un organe consultatif. Dans la Constitution, consacré un titre entier aux articles 69, 70 et 71. Institution créée en 1958, elle a vocation à représenter les intérêts de la société civile. À côté des institutions proprement politiques où siègent députés et sénateurs, le CESE est composé notamment de représentants patronaux et syndicaux, mais aussi associatifs. Au jour d'hui, suite à la Révision Constitutionnelle du 25 juillet 2018, le CESE s'est enrichi d'une nouvelle compétence en matière environnementale.....

... Le CESE peut être consulté pour avis sur tout projet de proposition de loi de rapportant à des questions économiques, sociales et environnementales concernant les modalités de service... obligatoires de certaines hypothèses... et peut être saisi sur... demande... du Président de la République, du Premier Ministre, du Président de l'Assemblée Nationale ou du Sénat, de 60 députés ou 60 sénateurs, mais également en cas de pétition émanant d'au moins 500 000 citoyens français ou résidents. Il peut aussi s'autosaisir sur un sujet qu'il juge de son ressort. Néanmoins, son avis n'est pas conforme. À ce titre, il est considéré souvent comme un organe ayant peu de pouvoir comparé à sa place dans la Constitution. Cela dit, ses avis même sans portée juridique, peuvent avoir une portée politique non négligeable.....

... Une récente réforme de modernisation du CESE devrait lui permettre en particulier d'améliorer sa représentativité (ouvertures plus importantes au monde associatif, respect de la parité, diminution de la condition d'âge à 18 ans) et ainsi éventuellement de lui conférer plus de... légitimité au sein des institutions de la 5ème République.....